

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-338-1028 du 9/01/06

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE SPECIALITES A (BIOLOGIE
GEOLOGIE) ET
B (SCIENCES PHYSIQUES ET INDUSTRIELLES)**

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE
SPECIALITE C (BIOTECHNOLOGIE)**

**DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE
SESSION 2006**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Sylvie GREPON Tel 04 42 91 72 13 - Fax 04 42 38 73 45
e.mail : sylvie.grepon@ac-aix-marseille.fr

CONDITIONS D'ACCES :

Concours externe :

Les candidats doivent être titulaire :

- soit d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n°92.23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique
- soit d'un diplôme délivré dans un des états membres de l'Union Européenne et assimilé au baccalauréat.

Concours interne :

- être fonctionnaire ou agent public de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ou militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.
- compter au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Examen professionnel :

- être fonctionnaire de la catégorie C du Ministère chargé de l'Education nationale.
- justifier d'au moins 9 années de services publics, à la date de l'épreuve pratique.

INSCRIPTIONS :

Un concours externe et interne (spécialités A et B) et un examen professionnel (spécialité C) de **techniciens de laboratoire** sont ouverts, au titre de l'année 2006 :

Par internet sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr - rubrique « les métiers de l'éducation » - **concours recrutement puis inscription.**

du lundi 23 janvier 2006 au vendredi 10 février 2006 à 17 heures.

Dès la clôture des inscriptions l'administration fera parvenir au candidat une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée **de préférence en recommandé simple**, signée et éventuellement modifiée à l'encre rouge, soit :

- au Rectorat, Division des examens et concours, bureau 227, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, impérativement au plus tard **le Vendredi 24 Février 2006 à 17 heures**
- soit déposée à l'accueil du rectorat ce même jour à 17 heures au plus tard.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour de cette confirmation au rectorat

Toute confirmation d'inscription déposée ou postée après les délais fixés ci-dessus entraînera le rejet de la demande d'inscription.

Les postes sont répartis de la manière suivante sur le plan national :

- **spécialité A (biologie géologie) - 2 postes interne - 2 postes externe**
- **spécialité B (sciences physiques et industrielles) - 2 postes interne - 2 postes externe**
- **spécialité C (biotechnologie) - 2 postes à l'examen professionnel**

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu : concours externe et interne (spécialité A et B), le mardi 4 avril 2006.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.